Santé
Services
Sociaux

Rapport annuel 2025-2026

Comité d'experts sur l'admissibilité des services assurés de diagnostic préimplantatoire (PGT)

Bâtir l'avenir

Québec

Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations. Il représente l'opinion des membres du Comité d'experts sur l'admissibilité aux services assurés de diagnostic préimplantatoire (PGT). Son contenu n'engage que ses auteurs.

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat à la santé physique et à la pharmaceutique en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse : publications.msss.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information : Québec.ca/gouv/santé-services-sociaux

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97767-4 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2026

Auteurs – Membres du Comité d'experts sur l'admissibilité des services assurés de PGT

- Catherine Dagenais, présidente du Comité d'experts sur l'admissibilité des services assurés de PGT, obstétricienne-gynécologue spécialisée en médecine fœto-maternelle au Centre mère-enfant Soleil, CHU de Québec
- Maude Lefebvre, médecin généticienne, Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal et Clinique OVO
- Julio Saumet Chilito, obstétricien-gynécologue spécialisé en endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité (EGRI), Clinique Miacléo
- Elias M. Dahdouh, obstétricien-gynécologue EGRI, CHU Sainte-Justine
- Karen Adams, médecin spécialiste, Régie de l'assurance maladie du Québec

Coordination des travaux au ministère de la Santé et des Services sociaux

- Sylvie Tousignant, directrice par intérim, Direction de la santé mère-enfant (DSME)
- Sabrina Fortin, directrice, DSME
- Geneviève Pepin, chargée de projet en procréation médicalement assistée, DSME
- Karyn Latour, agente de recherche pour le Comité d'experts sur l'admissibilité des services assurés de PGT, DSME

Le Comité d'experts sur l'admissibilité des services assurés de PGT (ci-après « Comité ») dépose à la ministre de la Santé, son rapport annuel présentant les activités réalisées en 2025-2026.

Le Comité a été créé en 2025 et a pour mandat de conseiller les médecins qui pratiquent en centre de procréation assistée (CPA) sur des questions d'admissibilité aux services assurés de PGT. La majorité des cas de PGT évalués par les CPA conduisent à une conclusion claire quant à leur admissibilité. Toutefois, certains dossiers plus complexes posent des défis et les comités locaux des CPA éprouvent alors des difficultés à prendre une décision. Ils peuvent alors faire appel au Comité pour les orienter dans leur prise de décision. Le Comité relève du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le Comité est actuellement composé de quatre membres et de sa présidente. Un membre supplémentaire, Mme Burcin Morali, conseillère en génétique, se joindra au Comité pour la période 2026-2027. La diversité de l'expertise et de la provenance des membres du Comité a contribué à la réalisation des mandats et à la qualité des productions du Comité. Le Comité a également fait appel à des experts externes de manière ponctuelle lorsque requis pour l'évaluation de certains cas plus complexes.

Tableau 1 : Composition du Comité en 2025-2026

Prénom et nom	Expertise	Institution
Catherine Dagenais	Présidente du Comité et obstétricienne-gynécologue spécialisée en médecine fœto-maternelle	Centre hospitalier de l'Université Laval, CHU de Québec – Université Laval
Maude Lefebvre	Médecin généticienne	Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal et Clinique OVO
Julio Saumet Chilito	Obstétricien-gynécologue EGRI	Clinique Miacléo
Elias M. Dahdouh	Obstétricien-gynécologue EGRI	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Karen Adams	Médecin spécialiste	RAMQ

En 2025-2026, le Comité a tenu neuf rencontres totalisant 16 heures au cours desquelles il a examiné quatorze demandes en provenance des CPA (voir tableau 2).

Tableau 2 : Conditions soumises au Comité en 2025-2026

Conditions soumises	Recommandations du comité
Syndrome hémolytique et urémique atypique	Admissibilité aux services assurés de PGT pour ce cas seulement
Syndrome de Li Fraumeni	Admissibilité aux services assurés de PGT pour cette condition
Ostéogenèse imparfaite de type 1	Admissibilité aux services assurés de PGT pour cette condition
Télangiectasie hémorragique héréditaire	Admissibilité aux services assurés de PGT pour cette condition
Syndrome de Turner en mosaïque	Évaluation de la patiente en clinique de génétique
Surdité et infertilité masculine	Non-admissibilité aux services assurés de PGT pour ce cas seulement
Surdité	Non-admissibilité aux services assurés de PGT pour ce cas seulement
Déficit en alpha-1-antitrypsine	Admissibilité aux services assurés de PGT pour le génotype ZZ seulement
Charcot-Marie-Tooth de type 1	Admissibilité aux services assurés de PGT pour ce cas seulement
MODY type 3	Non-admissibilité aux services assurés de PGT pour cette condition
Syndrome de Lynch	Recommandations en cours de rédaction
Syndrome de prédisposition au cancer du sein et de l'ovaire	Recommandations en cours de rédaction
CADASIL	Recommandations en cours de rédaction
Syndrome de Cowden	Admissibilité aux services assurés de PGT pour cette condition

Travaux en cours et prévus pour 2026-2027 :

- Discussions concernant la mise en place d'un registre des cas évalués, accessible aux CPA, afin de favoriser une prise de décision équitable pour des cas similaires d'une clinique à l'autre.
- Évaluations des cas soumis par les CPA et réponses fournies pour ces cas.

26-937-03W

Santé
et Services sociaux
Québec